

Conditions générales de formation de l'école de la mémoire
Saison 2019/2020
- Particulier Jeunes -



Clés de
la
réussite

Curiosité du stagiaire
Rigueur et répétition
Parents : relai à la maison

Découverte du cerveau : je me sens bien dans mon corps et dans ma tête.
Mécanismes de l'attention et de la mémoire.
Organisation, outils ludiques dans les apprentissages suivant son profil.

Programme
et
fournitures

-Un classeur souple avec intercalaires et feuilles plastiques ou portes-vues (60 pages)
-Des feuilles blanches A4
-De quoi écrire : feutres / crayon de couleurs et trousse scolaire

Quand ?

Séance d'1 heure
ou 1h30.
1 fois par semaine
10 séances minimum.

Etablissement scolaire
(étude, pause)
A domicile

Où ?

Financier

27€ : 1h
38€ : 1h30
+ frais de déplacement

Facture le 1^{er} du mois suivant
Paiement chèque ou virement
payable jusqu'au 10 du mois.

Merci de prévenir
48h en avance.
Si déplacement effectué,
10€ de pénalité.

Absence

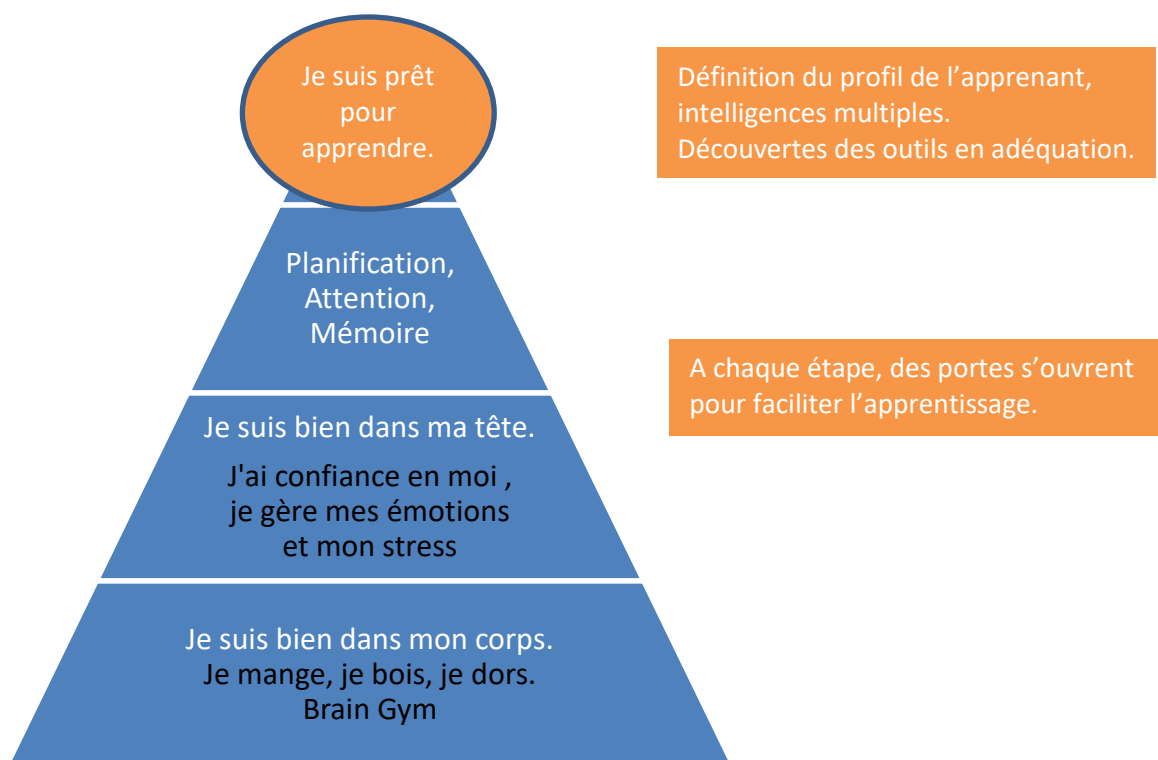
1. Pédagogie

1.1. Pour bien commencer

Avant toute chose, le suivi de l'école de la mémoire, proposé au stagiaire, a pour but de lui faire partager des méthodes pour mieux travailler, mais aussi développer son intérêt pour l'école, sa confiance en lui et sa capacité à mémoriser et à se concentrer. **Ces différents objectifs ont besoin de temps pour se mettre en place.**

Ainsi, sauf demande explicite des parents, l'élève suivra un cursus suivi et cadré. Le soutien scolaire sera, dans un premier temps, mis au second plan. Une fois que les méthodes seront progressivement comprises et que l'élève aura compris leur efficacité et pris confiance en lui, nous transposerons sur le travail scolaire.

1.2. Aperçu du programme



1.3. L'engagement de l'élève - formateur

Pour assurer un suivi méthodologique performant, il est important que l'élève participe à la formation de façon régulière, une fois par semaine au minimum. C'est pour cela que dès la rentrée, l'élève et ses parents responsables s'engageront au départ sur **10 séances**. Ce temps est important pour mettre en place des habitudes et pouvoir faire des progrès en profondeur. Et pour maximiser les résultats, un petit travail (mémoriser des éléments, mise en application sur un travail scolaire) sera demandé à l'élève pour la séance suivante. Ce travail sera ludique et entraînera sa mémoire de travail. Au fur et à mesure, cela sera plus facile et plus rapide, et tout cela aura pour heureuses conséquences d'amplifier sa confiance en lui et de développer une habitude de travail.

1.4. L'engagement des parents – élèves – formateur

Vous êtes vivement invités à vous intéresser au suivi de votre enfant, à reprendre chez vous les outils vus en séance. **Nous sommes interdépendants** et sa réussite ne sera que plus belle, et plus rapide, si nous avançons ensemble.

Nous restons disponibles pour vous expliquer les méthodes ou répondre à vos questions concernant le profil de votre enfant.

2. Partie pratique

2.1. Lieu de formation

1. Au domicile de l'élève
2. Dans le milieu scolaire de l'élève après demande auprès de la direction.
Accord avec l'institution St Joseph, les Minimes... Renseignez-vous des possibilités.

2.2. Les déplacements

Lors de déplacement (cas 2 et 3) un forfait vous sera demandé par séance pour financer le temps de trajet et l'essence.

0 – 6 km : 5 €

6 – 15 km : 10 €

+ 15 km : 13 €



2.3. Inscriptions

Elles peuvent se faire tout au long de l'année.

Merci de remplir le formulaire sur le site internet : www.ecoledelamemoire.com

Ainsi, vous pourrez renseigner vos horaires disponibles, vos coordonnées et le lieu souhaité de formation. Vous serez recontacté par la suite pour le début des séances.

2.4. Vacances scolaires

Les vacances scolaires sont respectées pour le bien-être de l'enfant. L'école de la mémoire privilégie ce temps-là pour des formations **Help me ! Méthodologie** ou autres thématiques.

Renseignements sur le site internet.

2.5. Fournitures

- Un classeur souple avec intercalaires et feuilles plastiques ou portes-vues (60 pages)
- Des feuilles blanches A4 (feuille d'impression normale pour la réalisation des outils)
- De quoi écrire : feutres / crayon de couleurs et trousse scolaire
- Son matériel scolaire si besoin : leçons, livres ...

3. Parties contractuelle et financière

3.1. Séances individuelles

27€ la séance
1h

38€ la séance
1h30


+ forfait
déplacement

3.2. Séances en groupe

Cette formule peut être aussi prise en considération par le formateur et vous être proposée.

15 séances
1h30
67,5 € par mois
(4 mensualités)

- ➔ Entre 3 et 4 élèves à l'école de la mémoire
- ➔ Vous avez la possibilité de créer et d'accueillir un petit groupe chez vous ?
Déplacement à partir d'un groupe de 5 enfants. **-30% pour celui qui accueille le groupe.**

3.3. Moyens de paiement

- Chèque : ordre **Fanny Koga**
- Virement bancaire pour plus de rapidité (les détails seront à demander)

Information pour les cours à domicile : l'école de la mémoire ayant diverses activités, ne peut actuellement être éligible au titre de « service à la personne ». Ainsi, vous ne pouvez pas déclarer ces heures dans vos impôts.

3.5. Factures et date de paiement

Une facture vous sera envoyée par mail **le premier de chaque mois**.

Le paiement sera possible, sans indemnité de retard, **jusqu'au 10 du mois suivant**.

➔ Ainsi, pour le mois de septembre, jusqu'au 10 octobre.

3.6. En cas d'annulation de la séance

De la part de l'élève : Merci d'en informer la formatrice **48h avant**.

En cas de non-information, ou que le trajet a été effectué, pénalités de **10 euros**

De la part de l'école : nous nous engageons à retrouver une date pour rattraper la séance.

3.7. Résiliation du contrat

Le contrat signé au début de la formation engage les 2 parties à effectuer soit la délivrance de formation soit suivre la formation de manière méthodique.

Cependant, pour des raisons de santé, ou d'un commun accord, le contrat peut être rompu avant la fin des 10 séances.

Mais il est important de comprendre la démarche que vous et votre enfant avez entreprise, et de la respecter jusqu'au bout.

3.8. Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de l'école de la mémoire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, ces éléments, quel que soit le support (version papier, informatique, etc.) sans l'accord préalable et explicite de l'école de la mémoire.

3.9. Divers

Ces conditions générales sont en permanence consultables sur le site internet de l'école (www.ecoledelamemoire.com). Lors de la signature du contrat de formation, l'élève et ses parents assurent avoir lu et accepté ces conditions.

Dans les cas non spécifiés par le contrat, les dispositions du Code civil seront appliquées.

Ecole de la mémoire

Fanny Koga – Orthopédagogue / Formatrice

Lundi 3 novembre 2019

10 avenue de ménival

bâtiment 4 – allée D

69005 Lyon